

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 20 mai 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/05/20-4/06

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220520-lmc100000023734-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 08/06/2022

Réception Préfet : 08/06/2022

Publication RAAD : 08/06/2022

**OBJET :** Actions en faveur du maintien dans le logement : convention de partenariat avec l'association SOLIHA Seine-et-Marne, pour la période 2022-2024.

Le Département de Seine-et-Marne a inscrit dans sa nouvelle feuille de route pour l'habitat des priorités telles que l'intervention en faveur du logement, dont la réhabilitation du parc de logements anciens. Ainsi, par la promotion d'une offre de logements confortables, aux normes, sécurisés, adaptés au vieillissement des personnes ou à leur handicap, cette amélioration des conditions d'habitat est rendue effective.

Dans ce cadre, le Département soutient le fonctionnement de l'association SOLIHA Seine-et-Marne afin de l'aider à mener à bien ses missions concourant au maintien dans un logement décent, durable et adapté, des seine-et-marnais défavorisés, fragiles et vulnérables.

Pour ce faire, SOLIHA 77 décline pour ces publics des actions d'accueil et d'orientation, de sensibilisation et de prévention, d'accompagnement des projets individuels de travaux ou de projets de territoire visant l'amélioration de l'habitat.

Afin d'aider l'Association à poursuivre ses missions dans les meilleures conditions possibles, et au regard du bilan produit par la structure au titre de l'année 2021 ainsi que des perspectives d'évolution pour les années à venir, il vous est proposé de renouveler le partenariat avec l'Association pour la période 2022-2024 et d'attribuer à SOLIHA 77 une subvention de 147 600 € au titre de l'année 2022.

Suite du résumé pour le multi-délibération

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, alinéa n°5

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/ en date du 28 mai 2021 approuvant le 8<sup>ème</sup> Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 16 décembre 2021 approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention de partenariat 2022-2024 visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global de l'association SOLIHA Seine-et-Marne, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département,

Article 2 : d'attribuer à SOLIHA Seine-et-Marne, au titre de l'année 2022, une subvention d'un montant de 147 600 €, qui sera prélevée sur l'opération « Actions d'insertion par le logement » et de l'action intitulée « actions d'insertion par le logement » du budget prévisionnel 2022.

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne